

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 27 décembre 2013.

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013**

**2013 DU 366 - DLH 397** - Lancement d'un appel à candidatures pour un programme de logement mixte à Fresnes (94).

**MM. Pierre MANSAT et Jean-Yves MANO, rapporteurs.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant que la Ville de Paris est propriétaire de la parcelle section E n°160 au 163, ave de la Paix à Fresnes ;

Considérant qu'elle a consenti sur cette parcelle un bail emphytéotique au profit de la SEMIDEP en 1963 ;

Considérant que la parcelle est aujourd'hui occupée par un ensemble immobilier de 200 logements sociaux PALULOS, une voirie publique et un marché couvert aménagés par la Ville de Fresnes ;

Considérant que depuis la disparition de la SEMIDEP, la Ville de Paris n'a plus d'intérêt à conserver ce bien dans son patrimoine ;

Considérant que la municipalité de Fresnes souhaite voir réaliser sur cette parcelle une opération de démolition-reconstruction pour un programme de logements mixtes ;

Vu le projet de délibération en date du 3 décembre 2013, par lequel M. le Maire de Paris propose le lancement d'un appel à candidatures pour un programme de logements mixtes ;

Sur le rapport présenté par MM. Pierre MANSAT et Jean-Yves MANO, au nom de la 8e Commission,

Délibère :

Est autorisé le lancement d'un appel à candidatures pour la cession de la parcelle E 160 à Fresnes (94), en vue de réaliser un programme de démolition et reconstruction de logements sociaux et de diversification de l'habitat.